

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
---MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

INTERNAL TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

**N°000005/DC/MINFI/CIPM/2024 DU 22 FEVRIER 2024
POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B » DU
MINISTERE DES FINANCES**

FINANCEMENT : BUDGET DU MINFI

IMPUTATION : 58 65 201 02 390000 361400

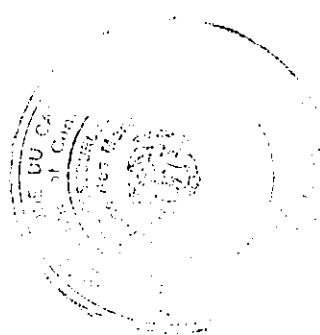
EXERCICE : 2024

FÉVRIER 2024

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION	03
PIECE N° 1 - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	09
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	10
2.1 - Le Dossier de Consultation	10
2.2 - Préparation des offres	10
2.3 - Dépôt des offres	11
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	11
2.5 - Attribution de la Lettre-commande	11
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES	12
3.1 - Lettre de soumission	12
3.2 - Bordereau des prix unitaires	13
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif	14
3.4 - Liste des Banques et Organismes financiers agréés	15
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE COMMANDE	16
SOMMAIRE.....	18
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES.....	24
CHAPITRE I: GENERALITES	24
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	20
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	23
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	24
TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	25
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	27
TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	28
GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	30
MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	31



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

~~~~~

MINISTERE DES FINANCES

~~~~~

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

~~~~~

MINISTRY OF FINANCE

~~~~~

INTERNAL TENDERS BOARD

NO 00005

PIECE N° 0

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°/DC/MINFI/CIPM/2024 DU22 FEB 2024

POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B » DU MINISTÈRE DES FINANCES

1. Objet de la consultation :

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en objet, le Ministre des Finances, lance une consultation pour la décoration florale du bâtiment « a et b » de son Département Ministériel pour le compte de l'exercice Budgétaire 2024.

2. Description des prestations :

Les prestations, objet de la présente consultation portent sur la décoration florale du bâtiment « A et B » du Ministère des Finances. Ces prestations, exécutées sur une base journalière, et mensuels comprennent :

- Livraison hebdomadaire et entretien des fleurs naturelles dans les bureaux, halls, salles de réunions et de conférences ;
- Entretien et revitalisation des plantes au quotidien.
- Fourniture des fleurs pour les pots de fleurs extérieurs fixe existant en façade principale du bâtiment « A »

3. Durée d'exécution :

La durée maximale d'exécution est de douze (12) mois.

4. Participation et origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

5. Financement :

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées par le Budget de fonctionnement du MINFI de l'Exercice 2024, sur la ligne d'imputation 58 65 201 02 390000 361400 Pour un montant TTC de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA.

6. Consultation du Dossier:

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Finances, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés Publics, Bâtiment « A » porte 335, Tél. 222 22 54 86, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier de consultation :

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du Ministère des Finances, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés Publics, Bâtiment « A » porte 335, Tél. : 222-22 54 86; dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor public d'une somme non remboursable de FCFA 25 000 (vingt-cinq mille), représentant les frais d'achat du dossier.

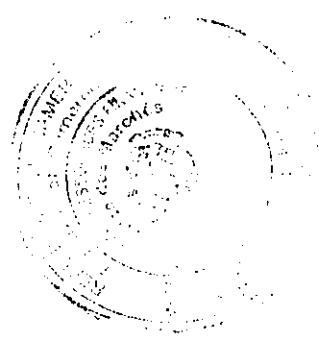
8. Remise des offres :

Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Finances, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés Publics, Bâtiment « A » porte 332, au plus tard le 22 FEB 2024 à 13 heures, et devra porter la mention suivante :

CONSULTATION N° 00005/DC/MINFI/CIPM/2024 DU 22 FEB 2024

N°/DC/MINFI/CIPM/2024 DU

POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B »DU MINISTÈRE DES FINANCES



X

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

9. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu dans la Salle de Réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINFI, située à Mvog-Ada (face collège Montesquieu) le 21.03.2024 à 14 Heures en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Il faudrait préciser qu'en cas d'absence d'un soumissionnaire, il ne pourra envoyer qu'un seul représentant.

10. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants:

A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ;
- Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiée.

B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise dans les prestations similaires ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques ;

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (PIECE II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (oui ou non), avec un minimum acceptable d'au moins 70% de OUI de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

11. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

12. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

13. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère des Finances - Direction des Ressources Financières, Service des Marchés bâtiment « A » portes 335 ou 339, Tél. 222 22 54 86.

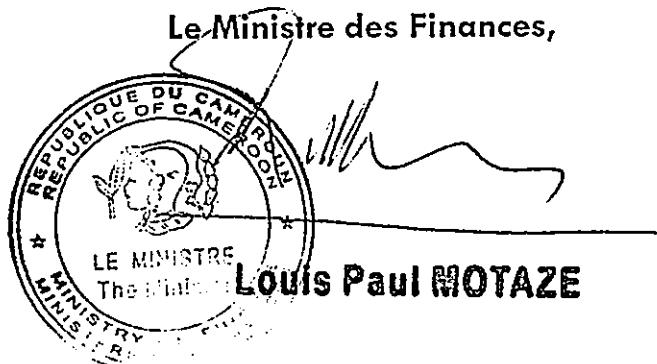
22 FEV 2024

Fait à Yaoundé, le

Le Ministre des Finances,

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives.





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

~~~~~

MINISTERE DES FINANCES

~~~~~

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

~~~~~

MINISTRY OF FINANCE

~~~~~

INTERNAL TENDERS BOARD

NO 00005

22 FEV 2024

CONSULTATION NOTICE FOR A REQUEST FOR QUOTATION NO./DC/MINFI/CIPM/2024 OF
..... FOR THE FLORAL DECORATION OF THE BLOCK "A AND B" OF THE MINISTRY OF FINANCE

1. Subject of the consultation:

As part of the implementation of the above-mentioned project, the Minister of Finance is launching a consultation for the floral decoration of the "A and B" building of his Ministerial Department for the 2024 financial year.

2. Description des prestations :

The services, which are the subject of this consultation, concern the floral decoration of Block "A and B" of the Ministry of Finance. These services, performed on a daily and monthly basis, include:

- ❖ Weekly delivery and maintenance of natural flowers in the offices, halls, meeting and conference rooms;
- ❖ Daily maintenance and revitalisation of the plants.
- ❖ Supply of flowers for the existing fixed outdoor flower pots on the main side of the A-Block

3. Period of performance:

The maximum period of execution is twelve (12) months.

4. Participation and origin :

Participation in this consultation is open to companies incorporated under Cameroonian law with proven experience in the field concerned.

5. Financing :

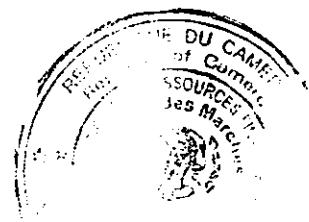
The services, subject of this consultation are financed by MINFI's Operating Budget for the Financial Year 2024, on budgetary line 58 65 201 02 390000 361400 For an amount inclusive of tax of twenty-five million (25,000,000) FCFA.

6. Consultation of the file:

The consultation file may be consulted during working hours at the Ministry of Finance, Department of Financial Resources, Sub-department of the Budget and Equipment, Public Contracts Service, Block "A", Door 335, Tel. 222 22 54 86, as soon as this notice is published.

7. Acquisition of the consultation file :





X

The consultation file may be obtained from the Ministry of Finance, Department of Financial Resources, Sub-department of the Budget and Equipment, Public Procurement Service, Block "A", door 335, Tel: 222 22 54 86, as soon as this notice is published, on presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of FCFA 25,000 (twenty-five thousand), representing the cost of purchasing the file.

8. Submission of tenders :

Under penalty of rejection, each tender, drawn up in French or English in seven (7) copies of which one (1) original and six (6) copies marked as such, must reach the Ministry of Finance, Department of Financial Resources, Sub-department of Budget and Equipment, Public Procurement Service, Block "A" door 332, against receipt, no later than 2024 at 13 a.m., marked as follows:

122 FEV 2024

NO 00005
CONSULTATION N°/DC/MINFI/CIPM/2024 OF N°/DC/MINFI/CIPM/2024 OF
..... FOR THE FLORAL DECORATION OF BLOCK "A AND B" OF THE MINISTRY OF FINANCE

"To be opened only during the evaluation session".

9. Opening of tenders

Tenders will be opened in the Meeting Room of the MINFI Internal Contract Award Commission, located at Mvog-Ada (opposite Montesquieu College) on 2024 at 14 noon in the presence of the Tenderers or their duly authorised representatives. It should be specified that in the event of a tenderer's absence, he may send only one representative.

10. Main evaluation criteria :

Tenders will be evaluated according to the following main criteria:

A/ Eliminatory criteria :

- Incomplete administrative file ;
- Administrative document not in conformity 48 H after the opening of the tenders;
- False declarations or falsified documents.

B/ Essential criteria :

- General presentation of the offers;
- Company references for similar services;
- Quality of personnel;
- Logistical resources;

The essential criteria are subject to minimum requirements, details of which are given in the Consultation Rules (PART II).

This evaluation will be carried out in a binary manner (yes or no), with a minimum acceptable of at least 70% YES for all the essential criteria taken into account.

11. Award



N

K

The Letter Order will be awarded to the tenderer who submits the lowest-priced tender that complies substantially with the requirements of the Tender Documents and satisfies 100% of the eliminatory criteria and at least 70% of the essential criteria.

12. Period of validity of tenders

Tenderers remain bound by their tender for a period of sixty (60) days from the deadline for receipt of tenders.

13. Additional information :

Additional information of a technical nature may be obtained from the Ministry of Finance - Financial Resources Department, Contracts Service, Block "A", Doors 335 or 339, Tel. 222 22 54 86.

22 FEV 2024

Yaoundé.....

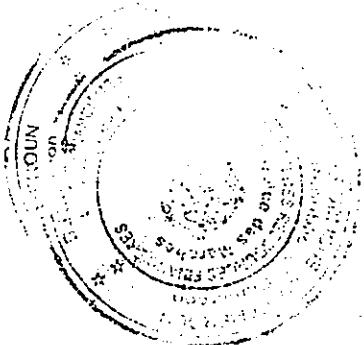
The Minister of Finance,

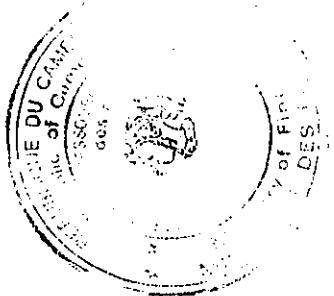
Copies:

- MINMAP
- PCRA
- SOPECAM
- President ITB
- Billboard
- Chrono/Archives



Louis Paul MOTAZE





X

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 ~~~~~  
 MINISTRE DES FINANCES  
 ~~~~~  
 Secrétariat Général
 ~~~~~  
 Direction des Ressources Financières  
 ~~~~~  
 Sous-Direction du Budget et du Matériel
 ~~~~~  
 Services des Marchés  
 ~~~~~

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 ~~~~~  
 MINISTRY OF FINANCE  
 ~~~~~  
 General Secretariat
 ~~~~~  
 Department of Financial Resources  
 ~~~~~  
 Sub Department of Budget and Materials
 ~~~~~  
 Public Contracts' Service  
 ~~~~~

PIECE N° I

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : CONSULTATION N° 005/DC/MINFI/CIPM/2024 DU 22.02.2024
 POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B » DU MINISTRE DES FINANCES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'Exécution du projet cité en objet, le Ministre des Finances lance en procédure d'urgence, une consultation pour l'entretien des espaces verts des bâtiments A et B de son Département Ministériel pour le compte de l'exercice Budgétaire 2024

Je vous invite dès lors à soumissionner pour l'exécution de la Lettre-commande relative au projet cité en objet.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif comprenant les prestations à exécuter, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 21.02.2024 à 11h 00, sous enveloppe scellée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

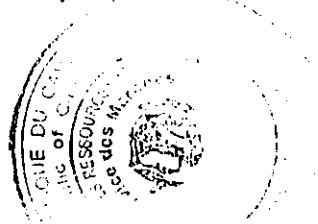
« CONSULTATION N° 005/DC/MINFI/CIPM/2024 DU 22.02.2024
 POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B » DU MINISTRE DES FINANCES

Les offres seront remises le 2024 à 11h00 au plus tard au Ministère des Finances, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment « A » porte 332, Tél. 222 22 54 86 et dépouillées le même jour à 12h, dans la Salle de Réunion de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du MINFI, située à Mvog-Ada (face collège Montesquieu).

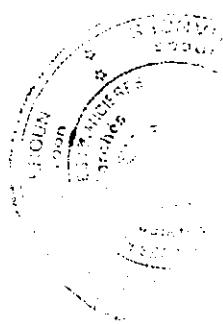
Votre offre devra être chiffrée en hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et en toutes taxes comprises (TTC), et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le délai maximal d'exécution des prestations est de douze(12) mois.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. /-



VERSION ANGLAISE DE L'AVIS



REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

INTERNAL TENDERS BOARD

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTRE DES FINANCES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

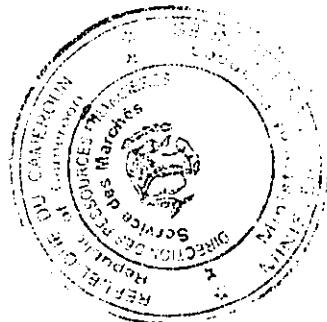
**DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF A POUR LA
DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B »DU
MINISTERE DES FINANCES**

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINFI

IMPUTATION : 58 65 201 02 390000 361400

EXERCICE 2024

FÉVRIER 2024



GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES
CONSULTATION N°...../DC/MINFI/CIPM/2024 DU

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
PIECES ADMINISTRATIVES			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.4	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA25 000 (vingt-cinq mille CFA) ;		
A.5	Attestation de Non Redevance en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.6	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.7	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.8	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité.		
EVALUATION TECHNIQUE			
B.1	SOUMISSION : timbrée, datée et signée ;		
B.2	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.3	REFERENCES DANS LES REALISATIONS SIMILAIRES Liste des références de l'entreprise dans les réalisations similaires assorties des contrats ou le certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat) et des P.V. de réception correspondants (minimum acceptable 02 marchés sur les 05 dernières années).		
B.4	QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) : 1 Chef d'équipe ayant le niveau de BEPC au moins, 03 ans d'expérience professionnelle ; 05 Employés ayant au moins 01 an d'expérience professionnelle ; ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipe, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.		
B.5	MOYENS LOGISTIQUES : minimum acceptable : Facture préformat du matériel à utiliser		
B.6	le projet de lettre-commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière		
NOTE TECHNIQUE			
CRITERES ELIMINATOIRES			
1	Dossier administratif incomplet ;		
2	Absence de Caution ;		
3	Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;		
4	Fausses déclarations ou pièces falsifiées.		

PAGE ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N°...../LC/DC/MINFI/CIPM/2024 DU
PASSEE APRES CONSULTATION N°..../DC/MINFI/CIPM/2024 DU AVEC
L'ENTREPRISE : (Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT).....
**POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B »DU MINISTERE DES FINANCES
MAITRE D'OUVRAGE : MINFI**

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

MONTANT HTVA	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. 2,2% ou 5,5% HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

DELAI D'EXECUTION : Le délai maximal d'exécution est de **douze (12) mois 2024.**

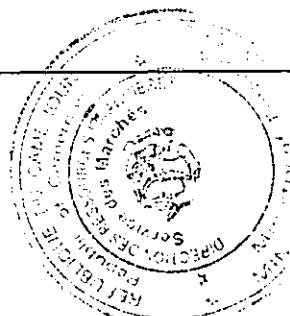
Lue et acceptée par le Cocontractant

Yaoundé, le

Signée par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le

Enregistrement



TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	Nb re	Qtés	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Décoration des bureaux	U	50		
2	Décoration des salles de conférence et des réunions	U	6		
3	Pot de fleurs fixes pour des espaces communs	U	40		
4	Entretien des pots de fleurs fixe existant	ff	1		
Montant HT					
TVA 19,25%					
IR 5,5%					
Nef à percevoir					
Montant TTC					

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.....

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande seront édités par les soins des services du Maître d'Ouvrage et transmis à ce dernier pour signature et diffusion.

ARTICLE 24 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

Au cas où celui-ci n'est pas possible, tout différend découlant de l'exécution de la présente Lettre-commande sera définitivement tranché par les juridictions compétentes du Cameroun

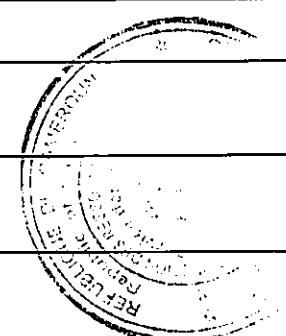
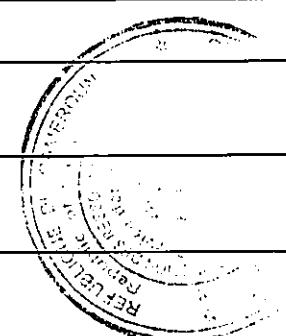
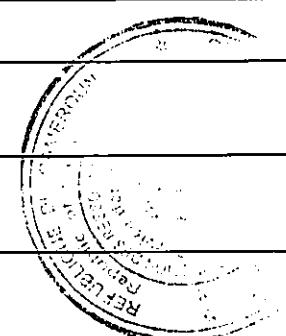
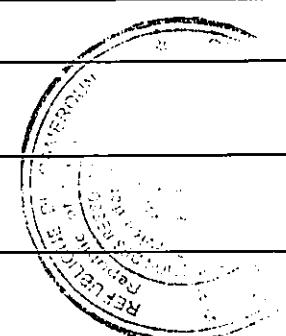
ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 21 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au cocontractant par le Ministre des Finances.

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	Nb re	Qtés	PU en chiffres	PU en lettres
1	Décoration des bureaux	U	50		
2	Décoration des salles de conférence et des réunions	U	6		
3	Pot de fleurs fixes pour des espaces communs	U	40		
4	Entretien des pots de fleurs fixe existant	ff	1		

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX

Le cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-commande s'élève à la somme de:
Francs CFA Toutes Taxes Comprises, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :

MONTANT HTVA	
T.V.A. 24,25% HTVA	
I.R. 5,5 ou 2,2% HTVA	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

ARTICLE 15 – MODE DE PAIEMENT

- Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom des Etablissements..... à la (banque) agence de

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

- Le cocontractant peut solliciter des paiements trimestriels sur la base des décomptes et des rapports d'activités approuvés.

ARTICLE 16- REGIME FISCAL

La présente Lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

h. Couleur des vases

Blanche, jaune, verte, blanche –rayée taupe et d'autre couleurs à la demande du maître d'ouvrage

X. Nombre de vase

- Semaine environ 80 vases en porcelaine
- Mois 320 vases porcelaine
- Années 3840 vases
- Grand vase fixe 40pots

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B » DU MINISTÈRE DES FINANCES

A COMPLETER

ARTICLE 11 - RECEPTION

Pour éviter toute contestation, le cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

Cette réception peut être prononcée trimestrielle tous les trois (0 3) mois.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :

- **Président** : Le Directeur des Ressources Financières représentant du Maître d'Ouvrage ;
- **Rapporteur** : Le Sous-Directeur du Budget et du Matériel
- **Membres** :
 - Le Chef de Service des Marchés (DRF) ;
 - Le Chef de Service de la maintenance et de l'immobilier (DRM) ;
 - Le Cocontractant ou son représentant ;
 - Le Représentant du MINMAP (Observateur) ;
 - L'Agent chargé des opérations de comptabilités matières de la DRF ;

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif Technique et dans la fiche de suivi et d'évaluation tenue par le Chef Service de la Maintenance et de l'Immobilier et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès verbal de réception signé par tous les membres de la Commission

ARTICLE 12 - GARANTIE

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Par ailleurs, le prestataire devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

<ul style="list-style-type: none"> - Peter Pears - Black jack - Rhapsodie in bleu <ul style="list-style-type: none"> • Glaïeuls bouquet d'été couleur multiples calibre 10-12 - Fiorentino - Purple Flora - Orléans - Expresso - Gester - Jessica <ul style="list-style-type: none"> • Glaïeuls grandes fleurs calibre 12 - Black jack - Princesse Margaret rose - Anturiums - Aster - Gypsophile - Gerbera 	<ul style="list-style-type: none"> - Spatte ordinaire - Spatte geant - Spatte bicoche - Cordyline - Potos - Croton - Qiseau du paradis - Pendulas - Crysautin - Alpinia - Cosmos double click - Centaurée des bleuets - Clarkia - Xin - Œillet d'inde à fleur double - Pâquerette des prés - Zinnia géant - Marguerite (Margo) - Reine Marquerite china aster - Chrysanthème des prés à grandes fleurs <p>Muflier (gueule de loup)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Edison - Dahlia géant vassio meggos - Dahlia géant tartan - Dahlia sam Hopkins - Dahlia géant spartaky - Dahlia géant striped Emory sonata - Dahlia géant Myntles folly - Dahlia géant lavandes perfection - Dahlia géant life force - Dahlia géant xady darléne - Dahlia géant liberty - Dahlia géant git's perfection - Dahlia géant blith spirit - Dahlia décoratif akita - Dahlia décoratif américain daw - Dahlia feu d'artifice - Dahlia fleur vogell riseau de feu - Dahlia dark spirit - Dahlia décoratif white perfection - Dahlia décoratif Karma - Dahlia décoratif Nagano <p>Dahlia décoratif Vancouver</p>
--	--	---

IX. Caractéristique des pots

e. Type de pots

- Les vases en verre, porcelaine ou céramique pour la décoration des bureaux,
- Pots en plastique et terre cuite pour les halls

f. Dimensions des pots

- Les vases diamètre 12 cm à 20cm de diamètre pour les bureaux,
- Pots de 30cm à 60 cm de diamètre pour les couloirs et hall.

g. Forme des vases

Prévoir de préférence les vases de forme circulaire, conique.



ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations, objet de la présente consultation portent sur la décoration florale du bâtiment « A et B » du Ministère des Finances.

VI. Fréquence des prestations

c. Prestations journalières :

- Nettoyage des plantes,
- Soustraction des feuilles mortes;
- arrosage des plantes dans les bureaux et hall,
- Entretien et revitalisation des fleurs

d. Prestations hebdomadaire

- livraison de fleurs naturelles dans les bureaux deux fois par semaine dans les vases (lundi et mercredi);
- désinfection des plantes,
- Entretien et revitalisation ;
- Entretien des pots existants

VII. Zones d'interventions

- Cabinet MINFI ;
- MINDEL ;
- Secrétariat General,
- Les salles de conférences ;
- Bureau et secrétariats DRFI,
- Hall bâtiment « A et B »,
- Tous les paliers de repos du bâtiment « A »,
- Tous les entrées des passerelles le bâtiment « A et B »,
- Bureaux DGB,
- Bureaux DAJ,
- Bureaux DAG
-



VIII. Type des fleurs

DESIGNATION		
<ul style="list-style-type: none">• Glaïeuls à grand fleurs calibre 12- Zizanie	<ul style="list-style-type: none">- Cheffera- Bégonia- Xys- Spatte nain	<ul style="list-style-type: none">- Dahlia geant white perfection- Dahlia imperialis- Dahlia géant thomas

15- La circulaire n°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et des Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;

16- Les textes régissant les corps de métiers ;

17- Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1 ATTRIBUTIONS

Pour l'attribution de la présente Lettre-commande, il est précisé que :

- l'Autorité Contractante (AC) et Maître d'Ouvrage (MO) est le Ministre des Finances. A ce titre, il est signataire de la Lettre-commande et en assure le bon fonctionnement ;

- les attributions du Chef de Service sont dévolues au Directeur des Ressources Financières du MINFI (DRF), ci-après désigné le Chef de service ;

- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Sous-directeur du Budget et du Matériel de la DRF, ci-après désigné l'Ingénieur ;

5.2 NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est LE MINISTRE DES FINANCES;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est LE PAYEUR GENERAL DU TRESOR;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est LE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIERES DU MINFI.

ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION

Le délai maximal d'exécution est de douze (12) mois, Janvier-Décembre 2024.

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile à B.P :, Tel :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

- 8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent contrat devront être faites aux adresses suivantes :
 - a. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire : Insérer l'adresse du cocontractant
 - b. Dans le cas où l'Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur Le Ministre des Finances avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant.
- 8.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le cocontractant a pour mission d'entretenir le bâtiment (lot) abritant les services centraux du Ministère des Finances, comme décrit dans les Termes de référence (TDR) ci-dessous, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la Lettre-commande.

La responsabilité du cocontractant reste engagée conformément aux Lois et Règlements en vigueurs.

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande a pour objet : l'entretien des espaces verts des bâtiments A et B de son Département Ministériel pour le compte de l'exercice Budgétaire 2024.

La description des prestations est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-commande est passée après Avis de Consultation pour une Demande de Cotation n°...../DC/MINFI/CIPM/2024 du

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la Lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le détail estimatif du bordereau des prix unitaires ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n°2018/012 du 14 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités;
- 2- La Loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- 3- Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- 4- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- 5- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 6- Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- 7- Le décret n°2018/240 du 02 mars 2018 modifiant et complétant l'organisation du gouvernement ;
- 8- Le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du gouvernement ;
- 9- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 10- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 11- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 12- La Circulaire n°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois des Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et les autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;
- 13-
- 14- La circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

ARTICLE 8 - COMMUNICATIONS

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 11 - RECEPTION

ARTICLE 12 - GARANTIE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX

ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 15 - MODE DE PAIEMENT

ARTICLE 16 - REGIME FISCAL

ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 24 - REGLEMENT DES LITIGES

ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 21 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE L'Etat du Cameroun,

Représenté par : Monsieur le Ministre des Finances

Ci après désigné : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE :

NUMERO CONTRIBUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

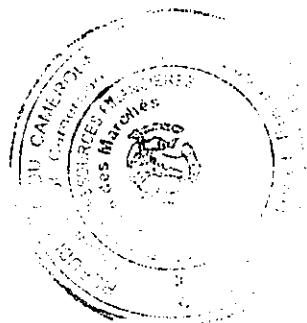
BP :

TEL/FAX:

Représentée par :

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**

D'AUTRE PART,



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 ~~~~~  
 MINISTERE DES FINANCES  
 ~~~~~  
 Secrétariat Général
 ~~~~~  
 Direction des Ressources Financières  
 ~~~~~  
 Sous-Direction du Budget et du Matériel
 ~~~~~  
 Services des Marchés  
 ~~~~~

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 ~~~~~  
 MINISTRY OF FINANCE  
 ~~~~~  
 General Secretariat
 ~~~~~  
 Department of Financial Resources  
 ~~~~~  
 Sub Department of Budget and Materials
 ~~~~~  
 Public Contracts' Service  
 ~~~~~

PIECES N° III
PROJET DE LETTRE COMMANDE

LETTRE COMMANDE N° ____/LC/MINFI/SG/DRF/SDBM/SM/CC2 DU ____
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION

N°/DC/MINFI/CIPM/2024 DU

POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B » DU MINISTERE DES FINANCES

MAITRE D'OUVRAGE : MINFI

TITULAIRE :

NUMERO CONTRIBUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL/FAX :

OBJET : POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BATIMENTS A ET B DU MINISTERE DES FINANCES

MONTANT :

TOTAL HORS TAXES	
TVA (24, 25%)	
I R (2,2 ou 5,5%)	
TOTAL TOUTES TAXES	
NET A PAYER	

DELAI : Le délai maximal d'exécution est de douze (12) mois.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2024

IMPUTATION : 58 65 201 02 390000 361400

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

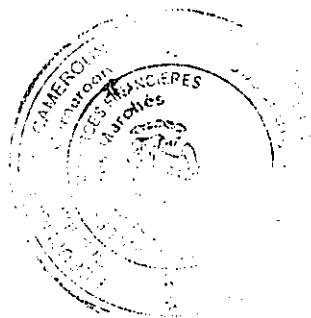
3.5. LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroun (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593 Douala.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

16. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
17. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
18. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
19. Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
20. CPA S.A, BP 54, Douala ;
21. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
22. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
23. Saham Assurances S.A, BP 11 315 Douala ;
24. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
25. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
26. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI

«CONSULTATION N°/DC/MINFI/CIPM/2024 DU
POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B »DU MINISTERE DES FINANCES

Date limite de remise des offres : le 2018

3.4. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	Nb re	Qtés	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Décoration des bureaux	U	50		
2	Décoration des salles de conférence et des réunions	U	6		
3	Pot de fleurs fixes pour des espaces communs	U	40		
4	Entretien des pots de fleurs fixes existants	ff	1		
Montant HT					
TVA 24.25%					
IR 5.5%					
Net à percevoir					
Montant TTC					



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINFI
«CONSULTATION N°/DC/MINFI/CIPM/2024 DU
POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B »DU MINISTÈRE DES FINANCES

Date limite de remise des offres : le 2018

LOT 1

C. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	Nb re	Qtés	PU en chiffres	PU en lettres
1	Décoration des bureaux	U	50		
2	Décoration des salles de conférence et des réunions	U	6		
3	Pot de fleurs fixes pour des espaces communs	U	40		
4	Entretien des pots de fleurs fixes existants	ff	1		



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINFI

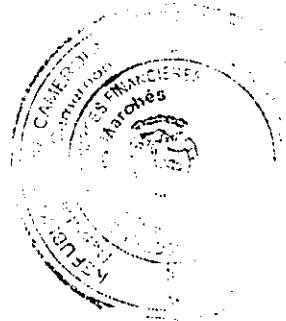
CONSULTATION N°/DC/MINFI/CIPM/2024 DU
 POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B » DU MINISTERE DES FINANCES
 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Exécution		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	délai	lieu		
1								
2								
3								

2. MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

N°	NOM ET PRENOM	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

3.2 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES



<ul style="list-style-type: none"> - Expresso - Gester - Jessica • Glaïeuls grandes fleurs calibre 12 <ul style="list-style-type: none"> - Black jack - Princesse Margaret rose - Anturiums - Aster - Gypsophile - Gerbera 	<ul style="list-style-type: none"> - Centaurée des bleuets - Clarkia - Xin - Œillet d'inde à fleur double - Pâquerette des prés - Zinnia géant - Marguerite (Margo) - Reine Marquerite china aster - Chrysanthème des prés à grandes fleurs Muflier (gueule de loup) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dahlia géant life force - Dahlia géant xady darléne - Dahlia géant liberty - Dahlia géant gitt's perfection - Dahlia géant blith spirit - Dahlia décoratif akita - Dahlia décoratif américain daw - Dahlia feu d'artifice - Dahlia fleur vogell riseau de feu - Dahlia dark spirit - Dahlia décoratif white perfection - Dahlia décoratif Karma - Dahlia décoratif Nagano <p>Dahlia décoratif Vancouver</p>
--	---	---

IV. CARACTERISTIQUE DES POTS

a. Type de pots

- Les vases en verre, porcelaine ou céramique pour la décoration des bureaux,
- Pots en plastique et terre cuite pour les halls
-

b. Dimensions des pots

- Les vases diamètre 12 cm à 20cm de diamètre pour les bureaux,
- Pots de 30cm à 60 cm de diamètre pour les couloirs et hall.

c. Forme des vases

Prévoir de préférence les vases de formes circulaire, conique.

d. Couleur des vases

Blanche, jaune, verte, blanche –rayée taupe, rouge.

V. Nombre de vase

- Semaine environ 80 vases en porcelaine
- Mois 320 vases porcelaine
- Années 3840 vases
- Grand vase fixe 35 pots

I. FREQUENCE DES PRESTATIONS

a. Prestations journalières :

- Nettoyage des plantes,
- Soustraction des feuilles mortes;
- arrosage des plantes dans les bureaux et hall,
- Entretien et revitalisation des fleurs

b. Prestations hebdomadaire

- livraison de fleurs naturelles dans les bureaux deux fois par semaine dans les vases (lundi et mercredi);
- désinfection des plantes,
- Entretien et revitalisation,
- Entretien des pots de fleurs fixes existants

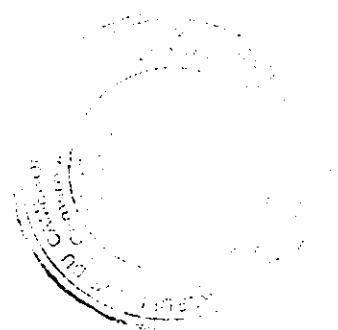
II. ZONES D'INTERVENTIONS

- Cabinet MINFI ;
- MINDEL ;
- Secrétariat General,
- Les salles de conférences ;
- Hall bâtiment « A et B »,
- Tous les paliers de repos des bâtiments « A et B »,
- Toutes les entrées des passerelles des bâtiments « A et B »,
- Bureaux Bâtiment A
- Bureaux Bâtiment B

III. TYPE DES FLEURS

DESIGNATION		
<ul style="list-style-type: none">• Glaïeuls à grand fleurs calibre 12- Zizanie- Peter Pears- Black jack- Rhapsodie in bleu• Glaïeuls bouquet d'été couleur multiples calibre 10-12- Fiorentino- Purple Flora- Orléans	<ul style="list-style-type: none">- Cheffera- Bégonia- Xys- Spatte nain- Spatte ordinaire- Spatte geant- Spatte bicoche- Cordyline- Potos- Croton- Qiseau du paradis- Pendulas- Crysautin- Alpinia- Cosmos double click	<ul style="list-style-type: none">- Dahlia geant white perfection- Dahlia imperialis- Dahlia géant thomas Edison- Dahlia géant vassio meggos- Dahlia géant tartan- Dahlia sam Hopkins- Dahlia géant spartaky- Dahlia géant striped Emory sonata- Dahlia géant Myntles folly- Dahlia géant lavandes perfection

B. TDR



PIECE N° III

MODELES D'ANNEXES

3.1. LETTRE DE SOUMISSION

Date :

« CONSULTATION N°...../DC/MINFI/CIPM/2024 DU

POUR LA DECORATION FLORALE DU BATIMENT « A ET B»DU MINISTERE DES

FINANCES

*A Monsieur le Ministre des Finances
Yaoundé*

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, proposons de décorer avec les fleurs naturel le bâtiment « A ET B» du Ministère des Finances, conformément à la Demande de Consultation susvisée, pour la somme de Hors Taxe (en lettres et en chiffres) de F CFA et toutes Taxes Comprises (en lettres et en chiffres) de F CFA.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le

Signature

*Nom et qualité du signataire pour le compte du
Candidat*



Article 13 - Signature de la Lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

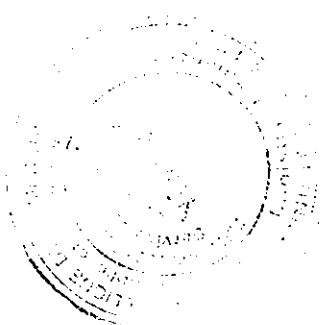
Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de Commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la manière suivante :

(i) Est coupable de « corruption » quiconque

- offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre -commande, et
- fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(ii) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre- commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.



- 4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;
4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-commande

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe un (01) original et les six (06) copies marqués comme tels :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- (c) Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le 2024 à 12 heures précises dans la Salle de Réunion de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du MINFI, située à Mvog-Ada (face collège Montesquieu).

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution du Marché au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante à l'issue de l'évaluation.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-commande ;
- d) Le délai d'exécution.



PIECE N° II

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1er-Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les prestations faisant l'objet de la Lettre-commande et fixe ses procédures et ses conditions.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
 - (b) TDR ;
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (d) Le projet de Lettre-commande.
- 1.3 Le cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) les références dans les prestations similaires ;
- (d) la qualité du personnel ;
- (e) le projet de Lettre-commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
- (f) le dossier administratif complet comprenant :
 1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
 2. Une copie de l'attestation de conformité fiscale timbrée
 3. Une copie de l'attestation d'immatriculation timbrée,
 4. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
 5. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
 6. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 25 000 (vingt-cinq mille) Francs CFA ;
 7. Une capacité financière plafonnée à un quart (1/4) du budget prévisionnel ;
 8. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
 9. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
 10. Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité ;

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :
 - a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
 - b. toutes taxes comprises (TTC).